

SLOW

Délibération n°2024-039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 septembre 2024

Le 16 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 11 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, F. RIVIER

Absents excusés : M-H. DUPUY (pouvoir à F. DUMAS), N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. MATHE)

Secrétaire de séance : F. RIVIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la parcelle au lieu-dit "Vignolles" dont la commune est propriétaire,

Considérant le bail arrivant à échéance en août 2027, au profit de la société TDF pour la mise à disposition d'une surface de 64m²,

Considérant les deux propositions de TDF d'occuper 160 m² :

- La poursuite d'un bail en contrepartie d'un loyer annuel à deux composantes :
 - ◆ Une part fixe d'un montant de 3 670€ (identique à celui perçu dans le bail précédent),
 - ◆ Une part variable en fonction du nombre d'opérateurs installés, à raison de 1 500€/opérateur.
- Une acquisition pour un montant net vendeur de 55 000€.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de continuer la location de cette parcelle et acceptent les termes du bail proposé par TDF pour une durée de 12 ans.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 16 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme délibéré le 16 septembre 2024

Le Maire,
Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.